



SOCIÉTÉ DU PARC ÉOLIEN DU VILLAGE DE RICHEBOURG III

Communes de Semoine et Villiers-Herbisse (10)

**Dossier de Demande d’Autorisation Environnementale
du projet de parc éolien du Village de Richebourg III**
(Conformément aux articles R181-13 et suivants du Code de l’environnement)

PIÈCE N°2 : CHECK-LIST (SOMMAIRE “INVERSÉ”)



Avril 2022



Ce document constitue la **pièce n°2** du dossier de **Demande d'Autorisation Environnementale du parc éolien du Village de Richebourg III**, qui en comporte 10 au total :

- 1** **Formulaire CERFA n°15964-01**
- 2** **Check-list (sommaire « inversé »)**
- 3** **Présentation et description générale du projet**
 - 3.1 Note de présentation non technique
 - 3.2 Description du projet
 - 3.3 Conformité du projet avec les documents d'urbanisme
 - 3.4 Justificatifs de maîtrise foncière
 - 3.5 Formulaires CERFAS et certificats spécifiques
 - 3.5.1 Formulaire CERFA n°16017-02
 - 3.5.2 Formulaire CERFA n°14610-01
 - 3.5.3 Certificat Radeol
- 4** **Plans et éléments graphiques**
 - 4.1 Plan de situation
 - 4.2 Plan d'ensemble
 - 4.3 Plans et coupes du projet
- 5** **Localisation parcellaire du projet**
- 6** **Étude d'impact et son résumé non technique**
 - 6.1 Résumé non technique de l'étude d'impact
 - 6.2 Étude d'impact
 - 6.3 Annexes de l'étude d'impact
 - 6.3.1 Annexe 1 : Étude Faune-Flore-Habitats / Volet écologique du DDAE

- 6.3.2 Annexe 2 : Volet paysager de l'étude d'impact
- 6.3.3 Annexe 3 : Rapport d'étude d'impact acoustique
- 6.3.4 Annexe 4 : Avis des propriétaires et des maires sur la remise en état

- 7** **Étude de dangers et son résumé non technique**
 - 7.1 Résumé non technique de l'étude de dangers
 - 7.2 Étude de dangers
- 8** **Capacités techniques et financières**
- 9** **Garanties financières**
- 10** **Dossier d'ingénierie électrique de phase avant-projet**

La check-list a pour objectif de vérifier la complétude du dossier de demande d'autorisation environnementale relatifs aux parcs éoliens.

Extrait de l'article R. 181-16 du code de l'Environnement :

« Le préfet désigné à l'article R. 181-2 délivre un accusé de réception dès le dépôt de la demande d'autorisation lorsque le dossier comprend les pièces exigées par la sous-section 2 de la section 2 du présent chapitre pour l'autorisation qu'il sollicite. »

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta	Présence		Références des pages du dossier
					Oui	Non	
PIECES OBLIGATOIRES							
1	Identité du demandeur	R181-13 1°	<p><u>Personne physique</u> : Nom, prénoms, date de naissance et adresse.</p> <p><u>Personne morale</u> : Dénomination ou raison sociale, forme juridique, SIRET, adresse siège social, qualité du signataire de la demande.</p>	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 1 : CERFA n°15964*01 <input checked="" type="checkbox"/> Pièce 3.1 : Note de présentation non technique, Chapitre : Présentation de la demande, §1
2	Description du projet	R181-13 4°	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nature et du volume de l'activité envisagée ; ▶ Modalités d'exécution et de fonctionnement ; ▶ Procédés mis en œuvre ; ▶ Indication de la ou des rubriques des nomenclatures dont le projet relève ; ▶ Moyens de suivi et de surveillance ; ▶ Moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident ; ▶ Conditions de remise en état du site après exploitation ; ▶ Nature, origine et volume des eaux utilisées ou affectées. 	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 3.2 : Description du projet
2bis	Informations propres au projet	R181-15	Pièces, documents et informations propres au projet pour lequel l'autorisation est sollicitée ainsi qu'aux espaces et espèces faisant l'objet de mesures de protection auxquels il est susceptible de porter atteinte (<i>peuvent figurer dans l'étude d'impact ou de dangers</i>).	O	Oui		Cf. pièces correspondant à un contenu complémentaire
3	Capacités techniques et financières	D181-15-2 I 3°	Dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir.	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 8 : Capacités techniques et financières
4	Garanties financières	D181-15-2 I 8 R. 515-101 AM 26/08/2011	Notamment leur nature, leur montant et les délais de leur constitution.	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 9 : Garanties financières

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta	Présence		Références des pages du dossier
					Oui	Non	
ÉLÉMENTS GRAPHIQUES							
5	Lieu du projet	R181-13 2°	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mention du lieu ; ▶ Plan de situation du projet à l'échelle 1/25 000 ou 1/50 000 indiquant l'emplacement. 	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 3.1 : Note de présentation non technique, Chapitre : Présentation du projet, §2 <input checked="" type="checkbox"/> Pièce 4.1 : Plan de situation
6	Représentations graphiques	R181-13 7°	Éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 4.3 : Plans et coupes du projet
7	Plan d'ensemble	D181-15- 2 9	À l'échelle de 1/200 (une échelle réduite peut être admise).	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 4.2 : Plan d'ensemble
ÉTUDES CONNEXES							
8	Étude d'impact	R181-13 5°	<i>Points 30 à 41.</i>	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 6.2 : Étude d'impact
9	Évaluation incidences des Natura 2000	L414-4 R414-19	Évaluation au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 (R414-23) (<i>voir points 24 et 34</i>).	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 6.2 : Étude d'impact, Titre D, §5.1 <input checked="" type="checkbox"/> Pièce 6.3.1 : Annexe 1 : Étude Faune-Flore-Habitats / Volet écologique du DDAE, §6.8
10	Étude de dangers	D181-15- 2 10	<i>Points 50 à 58.</i>	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 7.2 : Étude de dangers
DROITS SUR LES TERRAINS							
11	Propriété du terrain	R181-13 3°	Document attestant : propriété ou droit d'y réaliser le projet ou procédure pour y conférer le droit.	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 3.4 : Justificatifs de maîtrise foncière

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta	Présence		Références des pages du dossier
					Oui	Non	
12	Implantation sur un site nouveau	D181-15-2 11	Avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur la remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'installation.	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 6.3.4 : Annexe 4 : Avis des propriétaires et des maires sur la remise en état
13	Conformité urbanisme	D181-15-2 12 a)	Document établissant que le projet est conforme aux documents d'urbanisme.	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 3.3 : Conformité du projet avec les documents d'urbanisme <input checked="" type="checkbox"/> Pièce 6.2 : Étude d'impact, Titre I
14	Dérogation à la distance d'éloignement du voisinage	D181-15-2 12 b)	(En cas de non-application du point 13) lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale ou une commune a arrêté un projet de plan local d'urbanisme avant la date de dépôt de la demande d'autorisation environnementale et que les installations projetées ne respectent pas la distance d'éloignement.	F		Non	Non concerné
15	Révision, modification ou mise en compatibilité du document d'urbanisme afin de permettre la délivrance de l'autorisation	D181-15-2 13	Dans le cas d'un document d'urbanisme contraire au projet, délibération ou acte formalisant la procédure d'évolution du plan local d'urbanisme, du document en tenant lieu ou de la carte communale.	F		Non	Non concerné

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta	Présence		Références des pages du dossier
					Oui	Non	
16	Autorisation prévue au titre de la protection du patrimoine	D181-15-2 12 c)	<p>Modification de l'état des parties extérieures des immeubles bâtis d'un site patrimonial remarquable ou de l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti, protégé au titre des abords de monuments historiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Notice de présentation des travaux envisagés indiquant les matériaux utilisés et les modes d'exécution des travaux ; ▶ Plan de situation du projet, précisant le périmètre du site patrimonial remarquable ou des abords de monuments historiques ; ▶ Plan de masse faisant apparaître les constructions, les clôtures et les éléments paysagers existants et projetés ; ▶ Deux documents photographiques permettant de situer le terrain respectivement dans l'environnement proche et le paysage lointain ; ▶ Des montages larges photographiques ou des dessins permettant d'évaluer dans de bonnes conditions les effets du projet sur le paysage en le situant notamment par rapport à son environnement immédiat et au périmètre du site patrimonial remarquable ou des abords de monuments historiques. 	F		Non	Non concerné
AUTRES							
17	Note de présentation non technique du projet	R181-13 8°	<p><i>En plus des résumés non techniques (points 30 et 58).</i></p>	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 3.1 : Note de présentation non technique
18	Organisation du réseau électrique interne		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Plans ; ▶ Schéma électrique unifilaire permettant de comprendre l'organisation du réseau interne ; ▶ Informations précises et fiables sur la section des câbles, leur nature et leur longueur. 	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 10 : Dossier d'ingénierie électrique de phase avant-projet <input checked="" type="checkbox"/> Pièce 3.2 : Description du projet, Chapitre : Description du projet, §2.2
PIÈCES FACULTATIVES							
20	Avis conformes	R181-32	<p>Le pétitionnaire peut joindre au dossier de demande d'autorisation environnementale les avis :</p> <p>1° du ministre chargé de l'aviation civile.</p>	F		/	<p>/</p> <p>/</p> <p>Demande d'instruction jointe : cf. Pièce 3.5.2 : Formulaire Cerfa n°14610-01</p>

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta	Présence		Références des pages du dossier
					Oui	Non	
			2° du ministre de la défense.	F		Non	Demande d'instruction jointe : cf. Pièce 3.5.1 : Formulaire Cerfa n°16017-02
			3° de l'architecte des Bâtiments de France si l'autorisation environnementale tient lieu des autorisations prévues par les articles L621-32 et L632-1 du code du patrimoine.	F		Non	Non concerné
			4° des opérateurs radars et de VOR (visual omni range) dans les cas prévus par un arrêté du ministre chargé des installations classées.	F		Non	Certificat Radeol joint : cf. Pièce 3.5.3 : Certificat Radeol
PIECES RELATIVES AUX AUTRES AUTORISATIONS ASSOCIÉES À LA DEMANDE ICPE							
21	Autorisation de modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve naturelle nationale	D181-15-3	Le dossier de demande est complété par des éléments permettant d'apprécier les conséquences de l'opération sur l'espace protégé et son environnement conformément aux dispositions du 4° de l'article R. 332-23.	F		Non	Non concerné
22	Autorisation de modification de l'état des lieux ou de l'aspect d'un site classé ou en instance de classement	D181-15-4	1° description générale du site classé ou en instance de classement accompagnée d'un plan de l'état existant ; 2° plan de situation du projet, mentionné au point 2, précise le périmètre du site classé ou en instance de classement ; 3° report des travaux projetés sur le plan cadastral à une échelle appropriée ; 4° descriptif des travaux en site classé précisant la nature, la destination et les impacts du projet à réaliser accompagné d'un plan du projet et d'une analyse des impacts paysagers du projet ; 5° plan de masse et des coupes longitudinales adaptées à la nature du projet et à l'échelle du site ; 6° nature et la couleur des matériaux envisagés ; 7° traitement des clôtures ou aménagements et les éléments de végétation à conserver ou à créer ; 8° documents photographiques permettant de situer le terrain respectivement dans l'environnement proche et si possible dans le	F		Non	Non concerné

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta	Présence		Références des pages du dossier
					Oui	Non	
			<p>paysage lointain. Les points et les angles des prises de vue sont reportés sur le plan de situation ;</p> <p>9° montages larges photographiques ou des dessins permettant d'évaluer dans de bonnes conditions les effets du projet sur le paysage en le situant notamment par rapport à son environnement immédiat et au périmètre du site classé.</p>				
23	Dérogations faune/flore (espèces protégées)	D181-15-5	<p>Descriptions :</p> <p>1° des espèces concernées, avec leur nom scientifique et nom commun ;</p> <p>2° des spécimens de chacune des espèces faisant l'objet de la demande avec une estimation de leur nombre et de leur sexe ;</p> <p>3° de la période ou des dates d'intervention ;</p> <p>4° des lieux d'intervention ;</p> <p>5° s'il y a lieu, des mesures de réduction ou de compensation mises en œuvre, ayant des conséquences bénéfiques pour les espèces concernées ;</p> <p>6° de la qualification des personnes amenées à intervenir ;</p> <p>7° du protocole des interventions : modalités techniques, modalités d'enregistrement des données obtenues ;</p> <p>8° des modalités de compte rendu des interventions.</p>	F		Non	Non concerné
24	Absence d'opposition Natura 2000	L181-2 6° L 414-4 R414-19	<p>Les dossiers relatifs aux projets ayant une incidence sur les sites Natura 2000, susceptible d'affecter leur bon état de conservation, doivent comporter les éléments permettant à l'autorité décisionnaire de statuer sur leur réalisation.</p> <p>(voir points 9 et 34).</p>	F		Non	Non concerné
25	Autorisation de défrichement	D181-15-9	<p>1° déclaration indiquant si, à la connaissance du pétitionnaire, les terrains ont été ou non parcourus par un incendie durant les quinze années précédant l'année de la demande. Lorsque le terrain relève du régime forestier, cette déclaration est produite dans les conditions de l'article R. 341-2 du code forestier ;</p> <p>2° localisation de la zone à défricher sur le plan de situation mentionné au point 2 et l'indication de la superficie à défricher, par parcelle cadastrale et pour la totalité de ces superficies. Lorsque le terrain relève du régime</p>	F		Non	Non concerné

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta	Présence		Références des pages du dossier
					Oui	Non	
26	Autorisation pour la production d'énergie	D181-15-8	forestier, ces informations sont produites dans les conditions de l'article R. 341-2 du code forestier ; 3° extrait du plan cadastral.	F			
			<i>Au titre du L311-1 du code de l'énergie, pour les parcs de puissance raccordée supérieure à 50MW.</i> Le dossier de demande précise ses caractéristiques, notamment sa capacité de production, les techniques utilisées, ses rendements énergétiques et les durées prévues de fonctionnement.			Non	Non concerné
CONTENU DE L'ÉTUDE D'IMPACT (ARTICLES R 181-13-5 ET R. 122-5-II)							
30	Résumé non technique des informations	R122-5 II 1°	Peut faire l'objet d'un document indépendant. <i>En plus de la note de présentation non technique (point 17).</i>	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 6.1 : Résumé non technique de l'étude d'impact
31	Description du projet	R122-5 II 2°	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Description de la localisation du projet ; ▶ Description des caractéristiques physiques de l'ensemble du projet, y compris, le cas échéant, des travaux de démolition nécessaires, et des exigences en matière d'utilisation des terres lors des phases de construction et de fonctionnement ; ▶ Description des principales caractéristiques de la phase opérationnelle du projet, relatives au procédé de fabrication, à la demande et l'utilisation d'énergie, la nature et les quantités des matériaux et des ressources naturelles utilisés ; ▶ Estimation des types et des quantités de résidus et d'émissions attendus, tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol et du sous-sol, le bruit, la vibration, la lumière, la chaleur, la radiation, et des types et des quantités de déchets produits durant les phases de construction et de fonctionnement. 	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 6.2 : Étude d'impact, Titre B : Description et justification du projet
32	État actuel de l'environnement et son évolution probable	R122-5 II 3°	Description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet, dénommée "scénario de référence", et un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles.	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 6.2 : Étude d'impact, Titre C : État initial du site et de son environnement <input checked="" type="checkbox"/> Pièce 6.2 : Étude d'impact, Titre D :

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta	Présence		Références des pages du dossier
					Oui	Non	
							Analyse des effets et des impacts du projet sur l'environnement, §2
33	Description des facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet	R122-5 II 4°	Population, santé humaine, biodiversité, terres, sol, eau, air, climat, biens matériels, patrimoine culturel, y compris les aspects architecturaux et archéologiques, et paysage.	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 6.2 : Étude d'impact, Titre C : État initial du site et de son environnement, §5 et §6
34	Incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement	R122-5 II 5°	Résultant de : <ul style="list-style-type: none"> ▶ La construction et de l'existence du projet, y compris, le cas échéant, des travaux de démolition ; ▶ L'utilisation des ressources naturelles, en particulier les terres, le sol, l'eau et la biodiversité, en tenant compte, dans la mesure du possible, de la disponibilité durable de ces ressources ; ▶ L'émission de polluants, du bruit, de la vibration, de la lumière, la chaleur et la radiation, de la création de nuisances et de l'élimination et la valorisation des déchets ; ▶ Risques pour la santé humaine, pour le patrimoine culturel ou pour l'environnement ; ▶ Cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés, en tenant compte le cas échéant des problèmes environnementaux relatifs à l'utilisation des ressources naturelles et des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement susceptibles d'être touchées ; ▶ Incidences du projet sur le climat et de la vulnérabilité du projet au changement climatique ; ▶ Technologies et des substances utilisées ; ▶ Évaluation au regard des objectifs de conservation des sites N 2000 (R414-23). 	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 6.2 : Étude d'impact, Titre D : Analyse des effets et des impacts du projet sur l'environnement <input checked="" type="checkbox"/> Pièce 6.2 : Étude d'impact, Titre E : Analyse des effets cumulés
35	Incidences négatives notables attendues du projet sur l'environnement	R122-5 II 6°	Résultant de la vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné.	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 6.2 : Étude d'impact, Titre E : Analyse des effets cumulés, §5

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta	Présence		Références des pages du dossier
					Oui	Non	
36	Solutions de substitution raisonnables qui ont été examinées par le maître d'ouvrage	R122-5 II 7°	Fonction du projet proposé et de ses caractéristiques spécifiques, et une indication des principales raisons du choix effectué, notamment une comparaison des incidences sur l'environnement et la santé humaine.	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 6.2 : Étude d'impact, Titre B : Description et justification du projet, §5
37	Mesures prévues par le maître de l'ouvrage pour éviter réduire compenser les effets notables du projet	R122-5 II 8°	Pour : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ; ▶ Compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. 	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 6.2 : Étude d'impact, Titre F : Mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser les effets du projet
38	Modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées	R122-5 II 9°	/	F	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 6.2 : Étude d'impact, Titre F : Mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser les effets du projet
39	Description des méthodes de prévision ou des éléments probants	R122-5 II 10°	Utilisés pour identifier et évaluer les incidences notables sur l'environnement.	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 6.2 : Étude d'impact, Titre B : Description et justification du projet, §6
40	Noms du ou des maîtres d'œuvre du dossier	R122-5 II 11°	Noms, qualités et qualifications du ou des experts qui ont préparé l'étude d'impact et les études ayant contribué à sa réalisation.	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 6.2 : Étude d'impact, Titre B : Description et justification du projet, §6

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta	Présence		Références des pages du dossier
					Oui	Non	
41	Redondance avec étude de dangers	R122-5 II 12°	Lorsque certains des éléments requis ci-dessus figurent dans l'étude des dangers, il en est fait mention dans l'étude d'impact.	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 6.2 : Étude d'impact, Titre C : État initial du site et son environnement, §1.5, §1.7, §3.3, §3.4 <input checked="" type="checkbox"/> Pièce 6.2 : Étude d'impact, Titre E : Analyse des effets cumulés, §5 <input checked="" type="checkbox"/> Pièce 7.2 : Étude de dangers, §3
CONTENU DE L'ÉTUDE DE DANGERS - ARTICLE D 181-15-2-I-10° GUIDE TECHNIQUE DE MAI 2012							
50	Informations générales concernant l'installation	/	/	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 7.2 : Étude de dangers – Chapitre 4 : Description du projet, §4.1.3
51	Description de l'environnement de l'installation	/	/	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 7.2 : Étude de dangers – Chapitre 3 : Description de l'environnement et du voisinage
52	Description de l'installation	/	/	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 7.2 : Étude de dangers – Chapitre 4 : Description du projet
53	Identification des potentiels de dangers de l'installation	/	/	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 7.2 : Étude de dangers – Chapitre 5 : identification des potentiels de dangers de l'installation

n°	Éléments du dossier	Réf. CE	Description	Oblig./ Faculta	Présence		Références des pages du dossier
					Oui	Non	
54	Analyse des retours d'expérience	/	/	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 7.2 : Étude de dangers – Chapitre 6 : Analyse des retours d'expérience
55	Analyse préliminaire des risques	/	/	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 7.2 : Étude de dangers – Chapitre 7 : Analyse préliminaire des risques
56	Étude détaillée des risques	/	/	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 7.2 : Étude de dangers – Chapitre 8 : Étude détaillée des risques
57	Conclusion	/	/	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 7.2 : Étude de dangers - Chapitre 8 : Étude détaillée des risques, §8.4
58	Résumé technique non	/	/	O	Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Pièce 7.1 : Résumé non technique de l'étude de dangers

